# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU **27 février 2015 à 18 h 00**

**----------**

AUJOURD'HUI **vingt sept février deux mille quinze**

**LE CONSEIL MUNICIPAL** de la Ville de Clermont-Ferrand, convoqué par Monsieur le Maire le 20 février 2015, s'est réuni dans la salle ordinaire des séances.

Après avoir ouvert la séance, Monsieur le Maire procède à l'appel.

Etaient présents Mmes et MM. les Membres du Conseil dont les noms suivent :

**Olivier BIANCHI, Maire, présidant la séance**

| | |
|---|---|
| **Présent(e)s :** | **Olivier BIANCHI, Françoise NOUHEN, Christine DULAC-ROUGERIE, Monique BONNET, Manuela FERREIRA DE SOUSA, Philippe BOHELAY, Simon POURRET, Isabelle LAVEST, Grégory BERNARD, Cécile AUDET, Jérôme GODARD, Cyril CINEUX, Jérôme AUSLENDER, Nicaise JOSEPH, Marion CANALES, Saïd Akim BARA, Gérard BOHNER, Nicolas BONNET, Dominique ADENOT, François BARRIÈRE, Géraldine BASTIEN, Valérie BERNARD, Christophe BERTUCAT, Jean-Luc BLANC, Jean-Pierre BRENAS, Dominique BRIAT, Edith CANDELIER, Jean-Christophe CERVANTES, Alparslan COSKUN, Louis COUSTÈS, Sondès EL HAFIDHI, Magali GALLAIS, Patricia GUILHOT, Pascal GUITTARD, Christiane JALICON, Claudine KHATCHADOURIAN-TECER, Alain LAFFONT, Marianne MAXIMI, Abdelmajid MELLOUKI, Pierre MIQUEL, Fabienne MONTEL, Didier MULLER, Florent NARANJO, Christian PORTEFAIX, Nicole PRIEUX, Dominique ROGUE-SALLARD, Laurence SCHLIENGER, Sylviane TARDIEU, Odile VIGNAL, Guillaume VIMONT** |
| **Excusé(e)s ayant donné pouvoir :** | **Nadia GUERMIT-MAFFRE à Jean-Luc BLANC, Jean-Pierre LAVIGNE à Jean-Pierre BRENAS** |
| **Excusé(e)s :** | **Isabelle PADOVANI, Antoine RECHAGNEUX** |
| **Absent(e)s** : | **Anne FAUROT** |
| **Secrétaire** : | **Marianne MAXIMI** |

***Madame Patricia GUILHOT donne pouvoir à Madame Laurence SCHLIENGER et quitte la séance pendant le débat de la question n°1.***
***Monsieur Christian PORTEFAIX donne pouvoir à Monsieur le Maire et quitte la séance pendant les débats de la question n°2.***
***Madame Christiane JALICON donne pouvoir à Madame Edith CANDELIER et quitte la séance avant le vote de la question n°4.***
***Madame Nicaise JOSEPH donne pouvoir à Monsieur Pascal GUITTARD et quitte la séance avant le vote de la question n°39.***

---

**Rapport N° 12**

# INFORMATION DU CONSEIL MUNICIPAL SUR LES ACQUISITIONS DÉLÉGUÉES OU FAITES PAR LA VILLE PAR EXERCICE DU DROIT DE PRÉEMPTION

---

Conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal a lors de sa séance du 18 avril 2014, donné délégation au Maire pour prendre des décisions dans un certain nombre de domaines dont l'exercice du Droit de Préemption : Le Maire doit en rendre compte lors d'une séance obligatoire du Conseil Municipal.

Je vous informe donc des décisions prises depuis le Conseil Municipal en date du 21 février 2014 en ce qui concerne l'exercice du Droit de Préemption sur les ventes suivantes qui ont fait l'objet soit d'une acquisition par la Ville directement, soit par délégation :

1 – Demande d'Acquisition de Bien (DAB), 2 studios cadastrés section IR 88 (lots 9 et 10), sis 51 rue Saint Dominique, acquis de la SCI DIFLOYA, au prix de 78 750 € pour poursuivre la maîtrise foncière de cet immeuble frappé d'alignement et rendre, à terme, opérationnelle la mise à l'alignement de cette portion non alignée de la rue Gabriel Péri. Le droit de préemption a été délégué à l'Etablissement Public Foncier Smaf.

Sans suite – Le vendeur n'a pas accepté le prix proposé et a retiré le bien de la vente.

2- Déclaration d'Intention d'Aliéner (DIA), plateau de bureaux au 1er étage d'un bien cadastré section HP247, sis 40 rue des Salins, acquis à la SCI Immobilière THIMONIER, au prix de 110 000 € pour poursuivre les maîtrises foncières nécessaires à la requalification du secteur Regensburg / Abords Foyer Home Dôme. Le droit de préemption a été délégué à l'Etablissement Public Foncier Smaf.

3- D.I.A., plateau de bureaux au rez-de-chaussée d'un bien cadastré section HP247, sis 40 rue des Salins, acquis à la SCI Immobilière THIMONIER, au prix de 130 000 € pour poursuivre les maîtrises foncières nécessaires à la requalification du secteur Regensburg / Abords Foyer Home Dôme. Le droit de préemption a été délégué à l'Etablissement Public Foncier Smaf.

4 – D.I.A., un immeuble cadastré section HK63 et 64, sis 15 rue Georges d'Orliac, acquis des consorts LIONNET, au prix de 600 000 € plus 19 300 € de commission d'agence pour, après des travaux de rénovation visant à améliorer la qualité de vie des locataires, conforter l'équilibre social de l'habitat en réalisant des logements locatifs sociaux dans un quartier exclusivement occupé par de l'habitat privé, favoriser ainsi la mixité sociale et éviter la spécialisation des territoires. Le droit de préemption a été délégué à Logidôme

5 – D.I.A., un studio et un appartement dans un immeuble cadastré section IV 3 (lot n° 4 et 5), sis 24 rue Haute Fontgève, acquis des consorts GENESTY, au prix de 75 000 € plus 7 000 € de commission d'agence pour poursuivre les maîtrises foncières nécessaires à la requalification de l'îlot dit du Gallet. Le droit de préemption a été délégué à l'Etablissement Public Foncier Smaf.

6 – D.I.A., un immeuble cadastré section KP 17, sis 49 avenue Raymond Bergougnan, acquis de M et Mme VIGIER, au prix de 585 000 € plus 10 000 € de commission d'agence pour réaliser, via des travaux de réhabilitation légère, une opération d'acquisition / amélioration des 7 logements existants en vue de leur conventionnement. Le droit de préemption a été délégué à Logidôme

7 – D.A.B., un appartement dans un immeuble cadastré section IV 3 (lot n° 8), sis 24 rue Haute Fontgiève, acquis des consorts GENESTY, au prix de 75 000 € dont 5 000 € de commission d'agence pour poursuivre les maîtrises foncières nécessaires à la requalification de l'îlot dit du Gallet. Le droit de préemption a été délégué à l'Etablissement Public Foncier Smaf.

8 – D.I.A., une maison d'habitation cadastrée section HO 225, sise 46 rue de Rabanesse, acquis de M Carlos MARTINS, au prix de 100 000 € dont 1 200 € de mobilier et 7 500 € de commission d'agence pour compléter le foncier nécessaire au redressement de la rue de Rabanesse et participer aux aménagements futurs qui seront engagés sur l'îlot élargi Kessler / Rabanesse, pour en permettre d'autres perméabilités, une nouvelle harmonisation avec les volumes hauts environnants et une mise en valeur des volumes bas de la rue Léon Bourgeois. Le droit de préemption a été délégué à l'Etablissement Public Foncier Smaf.

9 – D.A.B., une maison cadastrée section AS 48, sise 63 rue Adrien Mabrut, acquis de M Gérard DELORME, au prix de 60 000 € plus 3 000 € de commission d'agence pour compléter les fonciers déjà maîtrisés par la ville et participer au maintien de ces espaces verts à vocation maraichère. Acquisition Ville

10 – D.I.A., un ensemble bâti cadastré section HK 330, sis 9 rue Nouvelle des Liondards, acquis de M Jean-Jacques JOSEPH, au prix de 195 000 € plus 10 000 € de commission d'agence pour compléter et poursuivre les maîtrises foncières de ce linéaire pavillonnaire dans le cadre du projet de Liaison Urbaine Sud-Ouest. Le droit de préemption a été délégué à l'Etablissement Public Foncier Smaf pour le compte de Clermont-Communauté.

11 – D.I.A., un immeuble cadastré section BZ 319, sis 69 avenue Edouard Michelin, acquis de M Pierre BARRARD, au prix de 300 000 € dont 1 500 € de mobilier et 15 000 € de commission d'agence pour poursuivre les maîtrises foncières nécessaires à la requalification du secteur foncier Niel / Michelin. Le droit de préemption a été délégué à l'Etablissement Public Foncier Smaf.

12 – D.I.A., un ensemble bâti à usage commercial cadastré CI 110 et 111, sis 3 boulevard Saint Jean, acquis à la SCI SAINT JEAN, au prix de 260 000 € pour poursuivre les maîtrises foncières nécessaires à la requalification du secteur foncier St Jean. Le droit de préemption a été délégué à l'Etablissement Public Foncier Smaf.

13 – D.I.A., un bâtiment à usage de hangar cadastré section DV 156, sis Chemin de la Tonne Ronde, acquis de la SCI LYDIE 1, au prix de 50 000 € pour compléter les emprises foncières nécessaires à la requalification du secteur foncier de Crouël. Le droit de préemption a été délégué à l'Etablissement Public Foncier Smaf.

Sans suite – Le vendeur n'a pas accepté le prix proposé et a retiré le bien de la vente.

14 – D.I.A., un immeuble cadastré section BZ 192, sis 68 avenue Edouard Michelin, acquis de M MARTINET, au prix 350 000 € pour compléter les maîtrises foncières nécessaires à la requalification du secteur foncier pointe Edouard Michelin / Union Soviétique. Le droit de préemption a été délégué à l'Etablissement Public Foncier Smaf.

Sans suite – Le vendeur n'a pas accepté le prix proposé et a retiré le bien de la vente.

15 – D.I.A., une maison cadastrée section HK 331, sise 11 rue Nouvelle des Liondards, acquise de M. JOSEPH, au prix de 112 000 € plus 6 000 € de commission d'agence, pour compléter et poursuivre les

maîtrises foncières de ce linéaire pavillonnaire dans le cadre du projet de Liaison Urbaine Sud-Ouest. Le droit de préemption a été délégué à l'Etablissement Public Foncier Smaf pour le compte de Clermont-Communauté qui assurera directement le remboursement des annuités.

16 – D.I.A., un garage cadastré section IX 104, lot n° 6, sis 2 rue Bompart, acquis de Mme BONNEMOY, au prix de 7 000 €, pour poursuivre et compléter les maîtrises foncières nécessaires à la requalification de cet îlot dit îlot Bompart. Acquisition Ville

17 – D.I.A., 2 terrains à bâtir cadastrés section HK 86 et 87, sis 9 et 11 rue Georges Orliac, acquis des Consort LIONNET, au prix de 154 000 € + 6 000 € de commission d'agence pour y envisager la construction d'un immeuble de 16 logements en locatif social. Le droit de préemption a été délégué à Logidôme.

18 – D.I.A., un immeuble en R+1 cadastré section HK 88, sis 13 bis rue Georges Orliac, acquis des Consorts LIONNET, au prix de 180 000 € + 6 700 € de commission d'agence pour envisager après travaux de remise aux normes d'habitabilité, une opération d'acquisition/amélioration des deux logements existants en logements locatifs sociaux. Le droit de préemption a été délégué à Logidôme.

19 – D.I.A., un immeuble en R+2 cadastré section HK 89, sis 13 rue d'Orliac, acquis des Consorts LIONNET, au prix de 220 000 € + 8 000 € de commission d'agence pour envisager après travaux de remise aux normes d'habitabilité, une opération d'acquisition/amélioration des 3 appartements le composant, en logements locatifs sociaux. Le droit de préemption a été délégué à Logidôme.

20 – D.I.A., un terrain de 2950 m² cadastré DX 98, sis Allée du Pont de la Sarre, acquis de la SARL CIPE, représentée par M Pascal RECHAGNEUX, au prix de 59 000 €, pour poursuivre les maîtrises foncières nécessaires à la requalification du secteur foncier dit du Plateau de la Sarre. Le droit de préemption a été délégué à l'Etablissement Public Foncier Smaf.

21 – D.A.B., une maison cadastrée section IV 33, sise 38 rue Gabriel Péri, acquis de M et Mme Jean JEULIN, au prix de 75 000 €, pour compléter les maîtrises foncières nécessaires à la requalification de l'îlot dit du Gallet. Le droit de préemption a été délégué à l'Etablissement Public Foncier Smaf.

22 – D.I.A., un terrain nu de 627 m² cadastré section DT 143, sis rue des Farges, acquis de M et Mme BIGAY, au prix de 28 215 €, pour débuter les maîtrises foncières nécessaires à la requalification de l'îlot dit Guichard / Farges / Capricorne. Le droit de préemption a été délégué à l'Etablissement Public Foncier Smaf.

23 – D.I.A., un terrain nu cadastré section DT 143 de 366 m², sis rue des Farges, acquis de M et Mme BIGAY, au prix de 19 500 €, pour poursuivre les maîtrises foncières nécessaires à la requalification de l'îlot dit Guichard / Farges / Capricorne. Le droit de préemption a été délégué à l'Etablissement Public Foncier Smaf.

Il est demandé, en accord avec votre commission, de prendre acte de cette information.

**DELIBERATION**

Le Conseil Municipal prend acte de cette information.

Pour ampliation certifiée conforme.

Fait à Clermont-Ferrand, le 5 mars 2015

Pour le Maire et par délibération,
L'Adjoint,

Grégory BERNARD